



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

16^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 27 JUIN 2019 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Alain Marti

Secrétariat : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019	Page	3
3.	Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2019-2020	Page	3
4.	Nomination des membres de la Commission financière et de gestion pour la période administrative 2019-2020	Pages	3 – 4
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et rives (non membre du législatif)	Page	4
6.	Réaménagement du centre du village – 1 ^{ère} phase – Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de CHF 530'000.00	Pages	4 – 10
7.	Demande de crédit supplémentaire de CHF 136'120.00 pour l'accueil préscolaire, rapport à l'appui	Pages	10 – 11
8.	Demande de crédit de CHF 165'000.00 pour l'avant-projet de la révision du plan d'aménagement local (PAL) ; rapport à l'appui	Pages	11 – 15
9.	Comptes et gestion de l'exercice 2018 ; rapport à l'appui	Pages	15 – 25
10.	Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel ; rapport à l'appui	Pages	25 – 27
11.	Demande de l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges ; rapport à l'appui	Pages	27 – 29
12.	Passage de la Commission de révision du PAL de la compétence du Conseil communal à celle du Conseil général	Page	29
13.	Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux	Pages	29 – 33
14.	Communications du Conseil communal	Pages	33 – 36
15.	Motions et propositions	Page	36
16.	Interpellations et questions	Pages	36 – 37

Date	Statut	Commentaires
05.07.2019	Version provisoire pour approbation	
03.10.2019	PV accepté par le Conseil général	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 19h30, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 16^{ème} séance ordinaire pour la législature 2016 - 2020.

La 16^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune et souhaite également la bienvenue au nouveau Conseiller général, M. Davide Poma.

Le Président fait lecture de la lettre de démission des membres de la Commission d'urbanisme

« Monsieur le Président,

Par ce courrier, les membres de la Commission d'urbanisme vous informent de leur démission au 17 juin 2019

À la suite des divers événements survenus depuis près de 16 mois dans nos relations avec le Conseil communal, nous en arrivons à la conclusion que le temps est arrivé de laisser notre place.

Malheureusement, force est de constater que depuis un certain temps, le Conseil communal n'accepte plus le dialogue mais privilégie la politique du fait accompli de sorte qu'une grande partie des commissaires qui siègent dans les diverses commissions sont écœurés de la manière dont sont gérés les dossiers.

Sur plusieurs projets, le Conseil communal n'a pas tenu compte des propositions constructives apportées par les membres de la commission. Un nombre important de projets communaux ont été lancés ces derniers temps. Cette multiplication des projets ne permet plus un suivi avec la qualité attendue, dès lors les conseillers communaux sont trop chargés et des débordements ont eu lieu.

Étant entendu que les commissaires et/ou les Conseillers généraux donnent de leur temps tout en amenant leurs propres compétences personnelles et professionnelles, il est inacceptable à nos yeux que de telles situations se produisent.

Nous avons toujours œuvré pour le développement du village, tant les anciens que les nouveaux membres, dans un esprit ouvert en mettant au service des citoyens nos compétences propres. C'est donc l'esprit serein et avec le sentiment du devoir accompli que nous quittons nos responsabilités politiques au sein de la commission d'urbanisme.

Nous pouvons vous assurer que c'est avec un sentiment de grande déception et de tristesse que nous avons dû nous résoudre à prendre cette grave décision.

En souhaitant que la démission incorpore des membres de la commission d'urbanisme permette un débat sur les rapports entre le Conseil communal et les commissions afin d'assurer une politique dynamique et motivante pour les citoyens de notre village.

Nous vous présentons, Monsieur Le Président, nos salutations les meilleures. »

Le Président précise qu'aucune motion n'a été reçue et qu'une interpellation a été reçue dans les temps réglementaires.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Pascale Giron-Lanctuit, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 28

Excusé-e-s : Mme Attinger-Carmagnola Paola.

MM. Ambigapathy Rajesh, Clottu Olivier, De Ieso Michele, Lugan Pierre, Nrecaj Ramadan, Thomann Olivier, Wuillemmin Didier.

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2019 – 2020

Le Président annonce les propositions suivantes :

<i>Présidence :</i>	<i>M. Renaud Marc</i>	<i>(PS)</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Marti Ivana</i>	<i>(PLR)</i>
<i>2^{ème} vice-président :</i>	<i>M. Marti Alain</i>	<i>(ENT)</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>M. dos Santos Dias Eduardo</i>	<i>(PLR)</i>
<i>Secrétaire-adjointe :</i>	<i>Mme Eberhard Helene</i>	<i>(ENT)</i>
<i>Questeurs :</i>	<i>M. Droz-dit-Busset Nicolas</i>	<i>(PS)</i>
	<i>M. Pickert Vincent Frederick</i>	<i>(PLR)</i>
	<i>Mme Loosli Véronique</i>	<i>(ENT)</i>

Le Président les félicite pour leur nomination et leur souhaite un franc succès dans leurs futures fonctions.

4. Nomination des membres de la Commission financière et de gestion pour la période administrative 2019 – 2020

Le Président rappelle que les quotas de répartition de siège de cette Commission :

PLR : 5 membres
PS : 2 membres
Entente : 2 membres

Il donne la parole au PLR pour la nomination de 5 membres :

<i>M. Ambigapathy Rajesh</i>	<i>(PLR)</i>
<i>M. Bornand Nicolas</i>	<i>(PLR)</i>
<i>M. Constantin Charles</i>	<i>(PLR)</i>
<i>M. Marti Sébastien</i>	<i>(PLR)</i>
<i>M. Thomann Olivier</i>	<i>(PLR)</i>

Le Président donne la parole au PS pour la nomination de 2 membres :

Mme Attinger-Carmagnola Paola (PS)
Mme Giron-Lanctuit Pascale (PS)

Le Président donne la parole à l'Entente pour la nomination de 2 membres :

Mme Loosli Véronique (ENT)
M. Zago Lorenzo (ENT)

Le Président les félicite pour leur nomination et leur souhaite beaucoup de succès dans leur future fonction de commissaire.

5. Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et rives

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal propose M. Sébastien Fahrni.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Sébastien Fahrni, avec ses remerciements.

6. Réaménagement du centre du village – 1^{ère} phase – Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de CHF 530'000.00

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par Monsieur Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Des difficultés ont été rencontrées dès le début du chantier, dans la découverte tant de la roche que de béton. Ces impondérables ont amené un surcoût de CHF 530'000.00 dont certaines heures de régie. Des chambres électriques sur mesure ont également été nécessaires. Les premières offres complémentaires demandées à l'entreprise de construction ont été contestées par la société VBI et le Conseiller communal en charge du dossier, les prix pratiqués ne correspondant pas à ceux du marché. De nouvelles offres ont été présentées ensuite, permettant ainsi d'obtenir une diminution de prix substantielle. On regrette le manque d'information et les difficultés rencontrées, mais c'est une expérience qui servira pour la suite des travaux. Des sondages ont été menés pour la 2^{ème} phase afin d'analyser la nature du sous-sol. Ces sondages excluent, en l'état, la présence de molasse. Le Conseil communal précise également qu'il ne sera pas nécessaire de creuser à près de 6 m, 2,5 m devant suffire, vu l'absence de conduites profondes dans cette zone. Le Conseil communal démontre que s'il avait été en possession de toutes les informations sur le sous-sol, le montant de la demande de crédit aurait été bien plus élevé (et en rapport avec la facture finale).

Urbaplan et VBI sont les 2 entreprises qui ont élaboré les plans, Urbaplan pour la surface et VBI pour le sous-sol. Pour le surfacage, sept variantes ont été analysées selon différents critères. Le choix s'est porté sur des boutisses posées sur sable. Cette démarche de sélection de ces dernières a pris 2 à 3 mois du fait d'une large consultation, puis de délais de livraison du choix retenu. Le rythme du pavage est relativement lent, car il s'agit d'un pavage à l'anglaise ne permettant pas de travailler à plus de 2 ouvriers dans 2 équipes. À cela s'ajoute l'extension considérable de la surface à paver,

puisque le Conseil communal a donné suite à la demande de citoyens (via une pétition) d'étendre la zone à 20 km/h.

Ainsi, nous ne pouvons que constater que le retard est dû à une conjonction de différents facteurs. Le déficit d'information des riverains est clairement reconnu et sera abordé lors de deux séances en juin et juillet avec les riverains et les commerçants. Les travaux de la première phase seront terminés pour la mi-juillet 2019. En outre, les travaux réalisés relèvent d'un investissement pérenne qui changent l'aménagement du centre du village.

Malgré l'important dépassement de crédit et le conséquent retard accusé par le projet, la Commission financière et de gestion, à l'unanimité recommande l'acceptation de la demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des travaux publics s'est réunie le 19 juin dernier pour débattre sur la demande de crédit supplémentaire de CHF 530'000.00 concernant les travaux au centre du village.

La commission s'est tout d'abord interrogée sur le timing de cette demande. Elle en a conclu qu'une demande de crédit, alors que la totalité des coûts de cette opération n'était pas encore chiffrée, aurait été peu pertinent, d'où la soumission du crédit en juin.

Dans le même contexte de timing, la commission est revenue sur le retard des travaux. Il est toutefois à noter qu'en soustraction des retards pris par le travail de la molasse et de l'Avenue de la Gare et du bas des Lavannes (travaux supplémentaires venus d'une pétition), 2 éléments non prévus dans le projet initial, la pose des boutisses se fait dans les temps.

Plusieurs interrogations sont également apparues sur la responsabilité de l'entreprise. M. Beljean nous a confirmé que, en acceptant de continuer les travaux à des prix réduits, celle-ci en assume également les conséquences. Elle a fait preuve de transparence en annonçant en octobre 2018 déjà, que des dépassements de coûts et de planning seraient à prévoir.

En parlant de coûts, la commission a été satisfaite d'apprendre que plusieurs devis de l'entreprise ont été négociés à la baisse par l'ingénieur et en accord avec les prix usuels du marché. Il est à noter que 2 subventions, pour un total de CHF 190'000.00, se soustrairont de la facture finale.

La commission a donc reçu toutes les réponses qu'elle souhaitait et a approuvé la demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Elle urge toutefois le Conseil communal à faire preuve de plus de diligence dans la gestion du planning, des coûts et d'améliorer la communication envers les commerçants. Le Conseil communal a assuré qu'il a appris de ces erreurs pour le déroulement de la phase 2.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce qui interpelle dans ce rapport et cette demande de crédit n'est pas particulièrement le montant du dépassement des coûts de ce chantier. Même si avec le premier crédit complémentaire déjà voté en mars, les coûts de cette première phase de la rénovation du centre du village dépassent de 40% le budget initial.

Ces dépassements semblent, en effet, assez justifiés par les difficultés rencontrées et les modifications intervenues entre temps, notamment à la suite d'une pétition des habitants du quartier. Les conseillers de L'Entente accepteront donc l'entrée en matière sur le crédit.

Mais ce qui interpelle ici, est plutôt la différence entre ce + 40% de coûts supplémentaires et un prolongement de la durée de réalisation qui se monte à près de + 200% du temps prévu initialement.

Cette différence entre + 40% de coûts et + 200% de temps ne peut qu'interpeller fortement quiconque aurait une quelque pratique de gestion de projet. En effet, s'il arrive que tout projet puisse rencontrer des difficultés et des aléas qui causent des dépassements, il y a dans chaque cas spécifique un rapport assez constant entre l'effort, donc le coût supplémentaire, et le temps. Comme on sait, le travail prend du temps, et le temps, c'est de l'argent.

Mais ici, avec cet extraordinaire rapport de 5 fois entre temps et coûts supplémentaires, on dirait que trop de temps a été passé qui n'a pas coûté, donc pendant lequel on n'a pas ou très peu travaillé.

Avec les informations plutôt fragmentaires à disposition, il n'est pas évident de pointer avec certitude les causes des problèmes, mais il nous semble que cela mériterait une analyse et un audit sérieux, qui ne se limiterait pas à chercher quelques « erreurs de communication ».

Une piste devrait être une remise en question de l'organigramme du projet.

Les tâches étaient en effet partagées entre un bureau d'ingénierie pour les plans des structures, un bureau d'urbanisme pour les couvertures et une entreprise de travaux publics pour l'exécution. Seule cette dernière a eu son contrat suite à un appel d'offres.

Et il semble avoir manquer une direction de projet à la fois techniquement compétente, ayant une pleine maîtrise du planning, et capable d'intégrer et négocier avec tous les intérêts en jeux.

Il est peut-être emblématique que le choix des fameuses boutisses, qui est certainement parmi les causes des retards, a été indiqué par l'entreprise qui avait probablement la plus petite part financière dans le projet. Il semblerait que cette entreprise n'avait pas parmi ses responsabilités à se soucier des impacts de ses choix esthétiques sur le planning.

Mais, comme déjà dit, seul un audit sérieux pourrait donner des réponses exhaustives sur les causes des problèmes intervenus sur ce chantier.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le parti libéral-radical s'est réuni le 24 juin dernier a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 530'000.00.

Le crédit initial de CHF 1'650'000.00 a déjà été complété par un crédit complémentaire de CHF 180'000.00, amenant le montant des demandes de crédit à CHF 2'360'000.00.

Après un débat animé, le PLR a relevé plusieurs points délicats suite aux déroulements des travaux du centre du village :

- Le PLR déplore la situation actuelle, une mauvaise gestion de l'information tant aux Conseillers généraux qu'à la population.*
- Des doutes existent sur le suivi des coûts et des délais sur ce chantier par les mandataires spécialisés.*
- Le PLR déplore particulièrement d'être mis devant le fait accompli et finalement de ne plus avoir de marge de manœuvre pour demander des adaptations permettant une réduction des surcoûts.*

Le PLR soutiendra partiellement cette demande de crédit, avec les remarques suivantes :

- Afin de lever les doutes le PLR propose qu'un audit soit réalisé sur les décomptes de la première étape.
- Comme des investissements importants sont encore prévus pour les étapes suivantes, le PLR souhaite qu'une aide au maître de l'ouvrage soit mandatée afin de suivre de façon systématique les coûts et les délais.
- Le PLR demande également que la communication auprès de la population soit améliorée pour tous les prochains travaux et projets communaux suffisamment en amont et particulièrement lors de problème ou modification de projet.

M. Eric Ryser (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste a pris acte du rapport qui lui était soumis, portant sur un crédit complémentaire de CHF 530'000.00 pour la réfection de la chaussée dans le secteur de la gare – rue des Lavannes.

Le parti socialiste est heureux de voir se poursuivre l'aménagement de la zone de rencontre, ceci en profitant des travaux liés au PGE et à la mise en conformité des réseaux du centre du village.

C'est avec une grande satisfaction qu'il voit enfin la perspective d'une future utilisation harmonieuse de cette zone de rencontre, attendue depuis maintenant près d'une décennie.

Cependant, le parti socialiste rend attentif le conseil communal de sa préoccupation quant à la sécurité des piétons et plus particulièrement des enfants, ceci pour les futures phases de chantier. Le parti socialiste souhaite qu'il soit mis en place des mesures pour accompagner les piétons par des cheminements clairement définis et une signalétique adéquate.

Le parti socialiste souhaiterait vivement, pour les prochaines étapes, éviter des demandes de crédits complémentaires, ceci en pratiquant des sondages.

Le parti socialiste, dans sa grande majorité va accepter le crédit qui lui est demandé.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Eric Ryser (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Selon le rapport, le nombre de conduites et de canalisations était plus conséquent que prévu et leurs positions imprécises.

Quelle est la nature des canalisations et conduites qui étaient inconnues ? Si la position était imprécise, en quoi cela influence-t-il les prix dans la mesure où de toute manière toute la surface des rues concernées était disponible pour l'exécution des travaux ?

Dans les données géologiques disponibles, il était prévu des fonds alluviaux. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de sondages ?

D'autre part, le travail sur la molasse est plus simple, même si le matériau est plus dur, la tranchée est verticale, donc moins de volume. De plus, la rigidité de ce matériau fait qu'il ne fuse pas, ce qui n'est pas le cas des alluvions. De ce fait, la réalisation des étagages devait être simplifiée. Quelle est la raison d'une plus-value sur ce poste ?

A priori, le béton autour des anciennes canalisations ne devrait pas être une surprise, pourquoi n'a-t-il pas été prévu ? Manque de sondages certainement.

Quelle est la signification du terme conduites d'assainissements existantes ? S'il s'agit de canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, la profondeur pouvait être déterminée. En effet, les chambres permettent de déterminer avec précision le fil de l'eau, en relevant la profondeur à chacune des chambres le long du parcours. De ce fait, le supplément de crédit pour des canalisations qui étaient à une profondeur supérieure que celles prévues n'est pas justifié. Le coût devait être prévu dans le crédit de base. De ce fait, la responsabilité du mandataire n'est-elle pas engagée ?

Il est étonnant que les mandataires n'aient pas connaissance du fait que les batteries étaient bétonnées ? Se sont-ils renseignés auprès du Service des ponts et chaussées ? À mon sens, cela devait être une règle de construction sur les routes nationales, comme l'était cette route jusqu'à l'ouverture de l'autoroute. De plus, il devait y avoir des archives des travaux réalisés, voire des plans.

Pour ce qui est des chambres de tirage, il semblerait raisonnable d'imaginer, dans une zone d'ancienne localité, qu'il y ait des réseaux non relevés. De ce fait, pourquoi proposer des chambres préfabriquées ?

En dernier lieu, quelle est l'expérience d'Urbaplan en matière de construction ? On les connaît comme urbanisme, mais pas comme réalisateur de projet.

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il est bien clair que le Conseil communal n'a pas l'intention de dépasser les crédits que vous lui octroyez. Malheureusement, c'est arrivé sur ce chantier pour des raisons que vous connaissez et qui ont été évoquées à de nombreuses reprises.

Les quelques erreurs qui ont été commises dans cette 1^{ère} phase, auront la plus grande attention sur les phases futures. Surtout que sur la 2^{ème} phase, nous toucherons le centre du village où les cheminements se croisent et se recroisent. Il est clair que ce cheminement fera l'affaire d'une demande spécifique dans l'appel d'offres pour les futures entreprises qui soumissionneront pour les travaux du centre du village.

Elles étaient déjà dans la 1^{ère} phase, les entreprises préféreraient travailler avec un chantier complètement fermé. Il est clair que nous ne pouvons pas fermer les accès aux riverains, cela reste un chemin piétonnier, nous devons donc laisser quelques passages.

Vous déplorez la situation actuelle, nous aussi. La communication aux riverains et commerçants, nous reconnaissons un manque à ce niveau, il est vrai que nous nous sommes approchés trop rarement des commerçants, ce qui a soulevé de nombreuses questions.

Le dépôt d'une 2^{ème} pétition par rapport aux explications que l'on devrait donner aux différentes personnes qui les demandaient. Ces séances d'information, la 1^{ère} a eu lieu la semaine passée et la prochaine se déroulera la semaine prochaine de manière à pouvoir rassurer quelque peu tant les commerçants que les riverains, et surtout pour répondre à leurs questions et interrogations suite à la fin de cette 1^{ère} phase, mais aussi pour le commencement de la 2^{ème}.

Pour les questions de M. Ryser :

Les conduites souterraines : il a fallu adapter, sans cesse, le niveau de base de la conduite d'eaux usées. Dans le PGEE, nous gardons l'ancienne conduite pour évacuer l'eau claire et une autre pour évacuer les eaux usées. En fonction de ce qu'il y avait dans le sous-sol, à l'avenue de la Gare et au bas des Lavannes, il a fallu adapter les pentes et les hauteurs de ces conduites de manière à pouvoir passer sous les conduites existantes puisque nous avons travaillé avec des réseaux en fonction. Vous avez dans les images du rapport, des photos assez parlantes des difficultés du chantier puisque les machines avaient juste la place de passer entre les conduites.

Les données géologiques disponibles : nous avons effectué, il y a quelques années, la mise en place des Moloks à la gare BLS. Ces travaux avaient nécessité des fouilles d'une profondeur assez

conséquence et sur ces 2 chantiers, nous n'avons rencontré aucune molasse. Pour les travaux de fouille profonde, nous nous sommes basés sur ces données à disposition, en espérant que la nature du sous-sol serait identique, malheureusement cela n'a pas le cas.

« Le travail sur de la molasse est plus simple, car le matériau ne bouge pas » : ce n'est pas tout à fait vrai. Dès l'instant où nous travaillons de la molasse, la méthode de métré change quelque peu et donc la méthode de calcul est différente.

Étayage : cette roche ne bouge pas forcément lorsqu'on la travaille, ce qui est au-dessus bouge un peu plus. Il a fallu étayer au-dessus de manière à ce que les ouvriers qui travaillent en dessous ne soient pas ensevelis. Vous avez aussi dans le rapport des images qui démontrent cette difficulté pour assurer la sécurité des ouvriers durant cette période de chantier.

Le béton : nous en avons rencontré une grande quantité en cours de chantier, même en fond de fouille, les conduites étaient bétonnées. Celles-ci sont normalement posées sur le sable, mais dans ce cas-là, elles étaient bétonnées, il a même été rencontré du béton sur un endroit où il n'y avait pas de conduite, il a fallu s'adapter régulièrement à la situation.

Traversée de la RC5 : certains tuyaux, notamment électriques, étaient bétonnés directement sous le bitumes et il a aussi fallu en enlever une partie pour pouvoir les changer et les mettre à niveau.

Chambres préfabriquées : oui, nous en avons prévu car sur les plans de bases, nous devions avoir de la place. Cependant, lorsque nous avons ouvert, nous avons remarqué que nous n'aurions pas de place, il a fallu donc aussi s'adapter à la place disponible.

Capacité du bureau Urbaplan : c'est un bureau d'urbanisme qui a fait diverses réalisations sur l'ensemble de la Suisse romande. Il nous a proposé une idée dès le départ où les places prévoyaient ces boutisses. Dans la conduite de ces travaux, Urbaplan s'est rendu sur les chantiers pour vérifier que tout se déroule correctement et il est vrai que le bureau VBI est plus présent puisque ce sont eux qui ont la direction des travaux sur l'ensemble du chantier.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur un point qui a été posé sur une analyse, du point de vue technique peut-être, mais plutôt du point de vue du management, gestion de projet. Pour en tirer des leçons de cela, le Conseil communal n'a pas besoin de prendre position immédiatement, mais je pense que de tenir compte de cette demande qui vient de 2 groupes différents serait important.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe au vote.

L'arrêté est accepté par 23 voix pour, 3 contres et 1 abstention

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci pour l'acceptation de ce crédit.

Communication plus positive sur le centre du village : vous l'avez constaté, depuis le 19 juin, le carrefour de la rue des Lavannes a été rouvert à la circulation. Cela a permis de constater que le but poursuivi par le Conseil communal va dans le bon sens puisque les piétons se réapproprient déjà l'espace nouvellement pavé et marchent plus au milieu que cela pouvait l'être sur l'ancienne configuration.

Les espaces sont plus grands, ce qui pourrait amener les véhicules à rouler plus vite, mais ce n'est pas le cas puisque les différences de niveaux du sol, montrnt que les véhicules ne sont pas « chez eux ».

Nous l'avons vu, certains commerçants ont installé de petites tables avec des chaises, les enfants de la crèche partent avec un peu moins d'appréhension dans la place de jeu située derrière.

Nous nous réjouissons que cette 1^{ère} phrase prenne fin, il est prévu qu'elle se termine fin juillet. Malgré les difficultés rencontrées, je crois que nous aurons un beau centre du village par la suite.

7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 136'120.00 pour l'accueil préscolaire, rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par Mr Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Suite à la confirmation du Service des communes et même s'il s'agit d'une charge obligatoire, la présentation de ce crédit complémentaire est l'approche adéquate attendue par le Conseil général en cas de dépassement d'un crédit budgétaire.

La Commission financière et de gestion, à l'unanimité, recommande l'acceptation de la demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste vous dire que par rapport au budget 2019 et selon les derniers pointages, nous sommes toujours dans les chiffres pour ce point-là.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Laurent Crelier (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il n'y a pas grand-chose à rajouter au rapport. Le canton gère ce secteur et envoie la facture des frais effectifs qu'a engendrés l'accueil des enfants de Saint-Blaise.

Le groupe PLR soutiendra donc à l'unanimité cette demande de crédit complémentaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte le crédit.

Mme May Rousseau (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous avez pu le lire dans le rapport du Conseil communal et le voir dans les comptes, les frais supplémentaires pour la participation de la garde des enfants de la commune dans différentes structures d'accueil de la région ont eu une forte augmentation en 2018 par rapport à l'année 2017. (+ CHF 110'033.00)

Nous pouvons souligner que la proportion des enfants accueillis dans la crèche de Saint-Blaise n'est même pas de l'ordre de 44%.

Il est possible que ce soit, les enfants qui sont plus nombreux ou qu'ils soient proportionnellement plus souvent gardés mais nous saluons la possibilité qu'ont les jeunes parents de travailler en toute égalité.

Nous soutenons aussi le Conseil communal d'augmenter le budget 2019 et les budgets à venir à CHF 350'000.00 au lieu du montant de CHF 255'000.00 prévu en décembre dernier.

Le groupe soutiendra cette demande de crédit à l'unanimité.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** fait la lecture de l'arrêté et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 26 voix et 1 contre.

Le Président demande une suspension de séance suite à un problème de règlement.

Reprise.

La Commission d'urbanisme devait présenter un rapport et l'arrêté doit être modifié, sans la présence de la commission, **le Président** propose l'urgence. Un amendement qui doit être accepté au 3/5^{ème} soit à 17 voix.

Le Président passe au vote de l'amendement de la suppression du rapport de la Commission d'urbanisme.

La suppression du rapport de la Commission d'urbanisme est acceptée par 17 voix, 4 avis contre et 3 abstentions.

8. Demande de crédit de CHF 165'000.00 pour l'avant-projet de la révision du plan d'aménagement local (PAL) ; rapport à l'appui

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Cet avant-projet du PAL nécessite un crédit de CHF 165'000.00. À ce stade, la vacance de la commission d'urbanisme ne devrait pas prêter le travail du Conseil communal et de la CRPAL. Le fait qu'il n'y aura pas de préavis de la Commission de l'urbanisme ne justifie pas le renvoi du dossier au Conseil communal. La CRPAL délivrera par contre son rapport et ce dernier revêtira toute son

importance, puisqu'elle contient les avis d'experts et aussi ceux des représentants de la Commission d'urbanisme.

Les travaux ont démarré et il serait dommageable de les arrêter. Ce montant inclut les frais de documents et de reproduction, ainsi que les coûts de 5 éventuels ateliers et/ou séances d'information publiques.

La Commission financière et de gestion accepte par 6 voix la demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de révision du plan d'aménagement local.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 5 juin en présence de 8 de ses membres. Pour rappel, cette commission du Conseil communal est présidée par le Conseiller communal en charge de l'urbanisme et est composée de 6 représentants du Conseil général, de 4 représentants de la Commission d'urbanisme et de deux représentants de la société civile. Notons que cette séance du 5 juin s'ajoute à celles mentionnées en page 10 du rapport du Conseil communal.

Lors de la séance du 5 juin, le rapport du Conseil communal sur la demande de crédit n'était pas disponible, ce que les membres ont vivement déploré. Considérant qu'ils avaient néanmoins à leur disposition de nombreux éléments relatifs à la demande de crédit, ils ont discuté du contenu du présent rapport, faisant l'hypothèse, qui s'avère vérifiée, que le rapport du Conseil communal n'amènerait pas d'éléments nouveaux qui les feraient changer d'avis sur le fond. Bref, cela aurait été plus simple d'avoir le rapport du Conseil communal à la date de la séance !

Cela étant, les membres de la CRPAL disposaient des documents transmis avant et présentés lors de la séance d'information du Conseil général le 23 mai dernier, en particulier :

- Le document titré « stratégie politique d'aménagement »,
- Le cahier des charges pour la commande d'un avant-projet du PAL
- La présentation faite lors de la séance d'information
- Les réponses que le Conseil communal a apportées à toutes les questions que la CRPAL a posées lors de ses séances.

Revenons sur le document « stratégie politique d'aménagement ». La CRPAL a été associée à son élaboration et ce sont bien les réflexions qui ont eu lieu lors de ses séances qui y figurent, au côté des considérations préliminaires du Conseil communal et du rappel des contraintes législatives. Ce qui a été discuté en séance de la CRPAL, c'est que ce document constitue un point de départ, qui définit les questions (appelées « enjeux » dans le document) sur lesquelles on doit se pencher si on veut cadrer le développement de notre village. Des questions importantes comme l'aménagement des rives, la RC5, la place des espaces verts ou la mobilité notamment au centre du village. Cela dit ce document ne contient encore aucun objectif concret en rapport avec ces « enjeux ».

Ce qui a aussi fait l'objet de beaucoup de discussions, c'est la marge de manœuvre à disposition pour ce travail compte tenu des contraintes et planifications supérieures (fédérales, cantonales, régionales). Pourquoi toutes ces dépenses alors que la marge est si faible ? Et combien ça va encore coûter ? Lors de la séance, le montant avancé pour les travaux suite à l'avant-projet était de CHF 200'000.00 à CHF 400'000.00 et la CRPAL s'étonne que ce montant ne figure pas dans le rapport du Conseil communal.

Les membres présents lors de la réunion, une majorité de la CRPAL, se sont laissés convaincre par les arguments du Conseil communal, à savoir :

- L'obligation légale de réviser le PAL et la volonté de ne pas le faire au rabais

- *La complexité du travail à réaliser, peut-être justement en raison de cette recherche d'équilibre entre nombreuses contraintes à respecter et potentiel d'y donner une dimension politique sur le visage que nous voulons pour Saint-Blaise demain*
- *La quantité de travail à réaliser au regard des nombreux rapports et documents élaborés dans les années 90 pour élaborer le PAL de 2001 et ensuite et qui, s'ils ont permis d'amener au Saint-Blaise d'aujourd'hui doivent justement faire l'objet d'un grand ménage pour s'adapter au 21^{ème} siècle*
- *La marge de manœuvre qu'il reste encore dans l'étape d'avant-projet pour décider de l'envergure à donner à la révision et des travaux à mener.*

Par contre, une minorité de la commission considère qu'il convient de poursuivre encore la présente phase d'élaboration de la stratégie d'aménagement avec la définition, sinon d'objectifs clairs, au moins de plus de précision quant aux alternatives concrètes à disposition pour les divers « enjeux ». Ceci en tenant compte notamment des contraintes de la géographie et du bâti existant, et des conséquences financières pour la commune et ses habitants.

À l'instar de ce que propose le Conseil communal, la CRPAL souhaite dans cette phase d'avant-projet, vraiment rêver sur le futur du développement du village. Mais la CRPAL veut aussi, comme le précise le rapport du Conseil communal, être étroitement associée aux réflexions et ainsi réellement influencer sur cette marge de manœuvre promise dans cette phase d'avant-projet. C'est pourquoi, elle demande expressément au Conseil communal d'assurer la bonne coordination entre l'agenda des séances avec le planning présenté dans le rapport. Elle suggère également au Conseil communal de conclure un contrat forfaitaire avec le mandataire pour éviter tout dépassement de budget.

Au vu de toutes ces considérations, une très large majorité de la commission recommande d'accepter la demande de crédit alors qu'une minorité de la commission propose un renvoi.

La CRPAL se prononce également en faveur de la transformation de la commission en une commission du Conseil général, avec membres externes. Ils saluent la volonté de doter la commission d'un bureau et d'une structure adéquate à la conduite des débats qui y auront lieu.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Saint-Blaise dans 20 ans, cette vision reste un sujet complexe et quelque peu flou dans son processus pour celui qui n'a pas de connaissances techniques dans le domaine. Une chose ressort : il faut utiliser les études qui ont été faites jusque-là, afin d'éviter des coûts supplémentaires et de mauvaises surprises.

Autre point, concernant les questions de droits des marchés publics, il est demandé au Conseil communal de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas tomber dans de longues procédures fâcheuses et chronophages. À noter qu'il est dommage que les largesses verbales présentes dans le document qui nous est soumis, telle que l'utilisation inadéquate du terme « avant-projet », se répercutent au canton et dans les autres communes alors que ceux-ci devraient pouvoir servir d'exemple.

Le groupe regrette également qu'aucun membre de la Commission n'ait été intégré dans le comité d'évaluation du projet.

Toutefois, le groupe Libéral-Radical a décidé de soutenir cet objet à l'unanimité moins une abstention.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'Entente est partagée sur l'utilité de ce crédit en ce moment mais ne s'oppose pas à la prise en considération.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste s'est penché sur le rapport concernant une demande de crédit de CHF 165'000.00 pour l'avant-projet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

La révision du Plan d'aménagement local, le PAL est un acte politique fort, une opportunité pour une réflexion à lier à des actes essentiels pour notre village. Cette question traite de manière on ne peut plus globale de la gestion de notre territoire, de notre activité, de notre organisation. Si nous devons en douter, il suffirait de se référer à ce qui avait été entrepris en 2001 pour nous donner le « la » d'une partition que nous avons à récrire aujourd'hui. Un aujourd'hui qui vibre encore au coup de Cymbale vécu vendredi dernier au Val-de-Ruz. Réorganiser notre territoire, c'est plus que jamais prévoir. Entrer dans cette révision est un acte à considérer très sérieusement, car nous pourrions être jugés plus ou moins sévèrement en fonction des événements économiques, climatiques.

Ne faisons toutefois pas trop preuve de naïveté, notre engagement se verra très rapidement pris dans une dichotomie qui s'imposera à nous. D'un côté un appel à la créativité, de l'autre un paquet de lois cantonales et fédérales qui cadre rigoureusement, limite la marge de manœuvres et complexifie notamment la démarche.

Imposé par la loi, le sujet est complexe. Des compétences sont à développer, et l'aboutissement ne se jouera pas sur un exploit personnel, mais bien au bout d'un travail d'équipe. Il s'agira d'avoir raison « ensemble ». Et pour y arriver, il est indispensable et exigé d'avoir une CRPAL aux affaires, une CRPAL concernée. Nous enjoignons le CC à mettre tout en œuvre pour permettre à la CRPAL d'être impliquée dans toutes les phases de décisions. Il s'agit de la qualifier, de la rendre compétente sur un sujet complexe. Il est illusoire d'envisager une révision aboutie et réussie sans le soutien pour le Conseil communal de sa commission.

Le groupe en est arrivé à considérer la relation entre le Conseil communal et la CRPAL, car il lui apparaît primordial que l'implication de celle-ci, et son bon rapport au Conseil communal sont la condition sine qua non pour un aboutissement de notre nouveau PAL.

Le sujet est donc compliqué, et ce qui est compliqué demande de la compétence et du temps, et ce qui demande de la compétence et du temps pourrait éventuellement coûter. Ce n'est pas Churchill, ça pourrait être les Tuches !

C'est dans cette 1^{ère} phase coûteuse que doivent être présentées les grandes orientations. Une minorité reproche au rapport de ne pas suffisamment être abouti et demande un report de la demande de crédit. Il est temps de vouloir monter dans le train, et de ne pas vouloir discuter de savoir si le quai est à fleure avec le wagon, ou pas.

Par conséquent :

- *La composition de la CRPAL doit être constituée de membres motivés et surtout prêts à débattre.*
- *La CRPAL doit être impliquée dès le début des discussions de fonds. Il s'agira peut-être de vulgariser, de lui demander ce dont elle a besoin pour fonctionner. La CRPAL doit être qualifiée pour le travail à fournir.*

La manière de laquelle est présentée la demande de crédit de CHF 165'000.00 d'investissement, ne devrait être qu'une formalité. La contester, c'est construire une polémique qui n'œuvrera en tout cas pas à l'avancement d'une réflexion constructive et surtout responsable. Car en finalité, la question est très simple ! Sommes-nous d'accord de tout mettre en œuvre pour qu'ait lieu une réflexion commune ? Ou pas ?

Le groupe socialiste s'est rapidement rallié à l'idée que la révision du PAL ne pouvait pas être un copier-coller de ce qui a été fait en 2001 pour ainsi économiser CHF 500'000.00. Nous nous engageons dans un processus sérieux, aux implications multiples, dans lequel on ne peut s'engager en traînant la patte.

En plus de la CRPAL, du Conseil communal et du mandataire, la population devra avoir de quoi s'exprimer et être entendue. C'est pourquoi nous soulignons ici que les 5 ateliers budgétisés sont à maintenir absolument et se devront d'être exploités. Pour ne pas générer de frustrations, cette phase participative doit être orchestrée avec soin et professionnalisme, de manière à ce que la marge de discussion soit comprise et partagée. La participation, ce n'est pas permettre à tous de défendre ses intérêts personnels, mais offrir à chacun la possibilité de construire l'intérêt commun et c'est un art.

Cette révision, c'est un gros morceau. Nous voyions actuellement, et à notre plus grande satisfaction, des travaux qui donnent à notre village une véritable plus-value. Nous construisons, nous transformons. Mais un investissement ne se situe pas uniquement dans les m2 de béton ou de « boutisses » posés. Nous devons absolument consentir à des investissements dans une réflexion qui sache prendre en compte les nouveaux paradigmes qui immanquablement orientent et orienteront la gestion d'une communauté, d'une cité voire d'un monde.

Le groupe socialiste acceptera ce crédit, à l'unanimité des membres présents

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 23 voix, 3 avis contraires et 1 abstention.

Le Président donne la parole à un membre du Conseil communal.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour ce qui concerne la très courte et pas très volumineuse activité politique, c'est certainement le dossier qui a été le plus ardu. Ardu, cela ne veut pas dire difficile et négatif, mais c'est une situation qui a été difficile à comprendre. C'est pourquoi, je vous remercie vivement d'avoir accepté ce crédit, par cela, vous vous êtes engagés à nous aider parce que l'intelligence collective que nous devons mettre en œuvre dans ce laps de temps relativement court, sera très importante.

9. Comptes et gestion de l'exercice 2018; rapport à l'appui

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Diverses précisions sont données ci-après au sujet des comptes 2019 :

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la zone de rencontre, des factures n'étaient pas disponibles à la clôture des comptes. Il est donc à noter un report de crédit de CHF 379'000.00.

Le plan de recapitalisation de Prévoyance.ne ne devrait pas engendrer de nouvelles charges extraordinaires. Les provisions constituées seront ainsi dissoutes en 2019.

Le sort du réseau TV fait l'objet de réflexions. Saint-Blaise veut-il continuer à l'entretenir et voir annuellement le nombre d'abonnés baisser ou le vendre ?

Le frein à l'endettement pourrait être un blocage aux investissements pour 2020 et 2021 compte tenu de la dette des collèges de Vigner. Le cas échéant une solution ad hoc avec l'administration cantonale devra être discutée pour la situation particulière de la Commune de Saint-Blaise.

Le fonds pour redevance à vocation énergétique est constitué à hauteur d'environ CHF 26'000.00.

Malgré le retard dans la mise en route, le transfert à l'Etat de la gestion des contentieux s'est fait à satisfaction de l'administration communale. Un 0.3 EPT était dédié à cette tâche qui est maintenant économisé, d'autant que le travail était relativement ingrat. Un transfert informatisé est maintenant en place.

Un accroissement des postes 15000 Service du feu et 15010 Police du feu est demandé par l'ECAP.

Les entretiens et nettoyage du collège de la Rive-de-l'Herbe sont réalisés par du personnel de la commune à satisfaction des usagers.

Une information sera donnée dans les comptes 2019 sur un important dépassement de crédit des travaux de la déchetterie gérée par le syndicat de la Châtellenie (+ 0.75 centimes par habitant). Ce dépassement sera compensé par une baisse dans les charges d'exploitation (- CHF 2.00 par habitant).

Le Conseil Communal n'a pas encore conduit de réflexion sur la mise en place d'un impôt foncier, en raison de l'élargissement de l'impôt foncier votée par le Grand Conseil au mois de mars 2019.

Un détail des comptes « Subventions et Honoraires » a été fourni et examiné en détail.

La Commission financière et de gestion a également examiné avec attention le rapport de l'organe de contrôle portant sur la vérification des comptes de l'exercice 2018.

Ayant obtenu réponses à toutes les questions, la Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'approuver ces comptes avec ses plus vifs remerciements, tant au Conseil communal qu'aux services de l'administration qui l'ont élaboré.

*Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, le **Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.*

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du lundi 24 juin, le groupe PLR s'est penché sur les comptes et gestion de l'exercice 2018, présentés ce soir.

Les discussions se sont portées sur plusieurs objets, comme la réévaluation du bâtiment du club nautique Ichtus, les amortissements des pavillons scolaires, l'endettement extraordinaire lié au nouveau collège du Vigner, le changement de caisse de prévoyance cantonale ou encore les enjeux autour de la péréquation financière.

Toutefois, le groupe PLR se réjouit des résultats positifs et salue l'excellente gestion, tant par le Conseil communal que l'administration de ces comptes, qui a pour conséquence ces confortables bénéfices.

Dans ce sens, le groupe propose, de par ces résultats réjouissants, une baisse d'impôts de 2 à 3 points.

Les excédents importants prouvent que le contexte permet à la commune de réduire la charge fiscale sur ses habitants. Naturellement, cette baisse devra être exécutée pragmatiquement afin d'éviter à nouveau une hausse des impôts par la suite.

Le groupe PLR a accepté les comptes et gestion de l'exercice 2018, à l'unanimité des membres présents.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2018.

Toujours boosté par nos rentrées fiscales le résultat avec un bénéfice de plus d'un CHF 1'200'000.00 est excellent.

Notre fortune est augmentée et de judicieuses réserves conjoncturelles sont effectuées.

Nous constatons que la valeur totale de l'investissement du collège a une conséquence sur nos investissements futurs. Sans la révision de la loi Finec, nous devrions autofinancer nos futurs investissements à un taux de 110 %. Il est donc plus important que jamais de bien définir et prioriser les investissements futurs de notre commune.

Ces comptes sont le résultat des choix effectués ces dernières années. Il est satisfaisant de voir des grands projets passer du budget, au compte et enfin se concrétiser dans le village.

Mais investir ne rime pas forcément qu'avec construction ou infrastructure, le groupe socialiste souhaite développer des investissements dans le domaine de la santé, de la jeunesse ou celui de l'environnement.

Ces investissements peuvent générer à terme des économies pour notre commune (par ex. gestion des déchets, réseaux électriques, coûts sociaux) mais surtout permettrait une plus-value pour ces habitants. Des exemples ? Améliorer la prévention santé à l'école, un fond de soutien via Eli10 pour l'installation de panneaux solaires chez les particuliers ou des mesures pour faciliter la venue d'entreprises sur notre territoire.

Depuis la fin des travaux de réaménagements de l'autoroute, Saint-Blaise n'a jamais connu tels investissements structurels. Nous sommes avec entre autres la Révision du PAL et l'aménagement du village en train d'influencer la morphologie de notre village. C'est une grande chance de pouvoir le faire et une haute responsabilité.

Excellent résultat des comptes mais également excellent rapport de notre exécutif. Les analyses de la situation conjoncturelle sont pertinentes, ce n'est pas du copier-coller, bref, c'est un vrai rapport. Nous remercions sincèrement le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour le sérieux du travail effectué.

Les inconnues liées aux réformes fiscales en cours et dont les effets sont attendus à partir de 2020 n'enlèvent pas le fait que nous avons actuellement une belle santé financière et des projets sur les rails en nombre. Malheureusement, cet état positif n'est pas corrélé avec une dynamique institutionnelle que nous pourrions espérer.

Des problèmes parfois latents se sont révélés ces derniers mois entre certaines commissions et l'exécutif mais également entre une part de la population et les institutions politiques.

De plus, le groupe socialiste attend impatiemment des nouvelles de la motion sur l'avenir du collège de la Rive-de-l'Herbe déposé il y a bientôt 2 ans ou des nouvelles de la commission d'énergie.

Notre exécutif est-il débordé ? Est-ce le revers de la médaille de cette masse de projets en cours ? Est-ce dû à de gros problèmes de communication ? Ou est-ce les bisbilles internes d'un parti entre

les membres de son exécutif et du législatif ? Est-ce le signe de la fin de la législature avec un certain essoufflement d'une partie des élus ?

Le groupe socialiste fait part de son inquiétude envers cette situation.

La bonne volonté et l'autocritique ne suffisent plus. Nous attendons de l'Exécutif des changements concrets et leur demandons :

- *Une communication « digeste » auprès de la population des travaux en cours. Ne parlez pas seulement des nuisances futures mais expliquez les raisons et le sens de ces travaux.*
- *Des propositions effectives pour améliorer le contact entre le Conseil communal et la Commission d'urbanisme, notamment avec une aide extérieure.*
- *Une priorisation des dossiers en cours afin que le suivi des projets puisse se faire avec l'énergie et la concentration nécessaires.*
- *Une meilleure concertation avec les commissions (même si elles ne sont que « consultatives ») et une attention particulière au timing lors de la présentation des projets.*

Et nous, le Législatif, devons continuer à critiquer, challenger notre exécutif mais devons également le soutenir. Ne l'oublions pas, c'est nous qui les avons élus à ce poste !

Les comptes sont bons et nous sommes dans une situation favorisée. Ne gâchons pas tout pour des questions de conflit de personnes.

Et pour terminer, je souhaite mettre un petit coup de projecteur sur le rapport de gestion 2018 de la commission sociale régionale (les pages bleues à partir de la p.194) :

En 2018 le service social régional a mis en place sa nouvelle organisation. 47 personnes ont pu bénéficier d'un conseil social dans le cadre d'un nouveau système de permanence hebdomadaire.

Cet accompagnement plus intensif a ainsi permis aux bénéficiaires de retrouver une certaine autonomie notamment en réalisant des placements en entreprises de la région dans l'objectif d'une réinsertion socio-professionnelle.

Le rapport décrit quelques exemples concrets de bénéficiaires qui ont trouvé des places de travail en CDI ou CDD grâce à un premier pas dans une des 33 entreprises partenaires du Service social. Félicitations pour votre boulot et merci.

Le travail effectué par ce service et sa volonté d'enrichir les prestations qu'il propose apporte une vraie amélioration à notre population.

Voilà un joli happy end pour ces comptes 2018 et maintenant faisons tout notre possible pour résoudre, durant ces prochains mois, les problèmes qui nous préoccupent.

La politique que nous effectuons est aux services des habitants de Saint-Blaise. Faisons le nécessaire pour qu'ils en soient les gagnants.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2018.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les comptes de la commune, présentés par le Conseil communal, montrent un bénéfice final de près de CHF 1'270'000.00. Le résultat reste donc réjouissant et conforte encore une fois les positions que l'Entente a tenues depuis sa fondation en 2012.

Ces comptes ont été bien tenus et la présentation selon MCH2 bien faite. Nous remercions le Conseil communal et son administration pour leur gestion attentive.

De plus, nos membres à la commission financière ont pu constater que la qualité du rapport de l'organe de révision s'est sensiblement améliorée, ce qui est très rassurant.

L'Entente accepte donc la prise en considération de ces comptes 2017.

Nous constatons qu'un bénéfice structurel se manifeste année après année.

Nous constatons qu'au bilan la fortune nette de la commune continue d'augmenter. Elle est aujourd'hui de 7 millions, et il est prévu qu'elle acquière encore 2 millions de plus en 2019 par la dissolution obligatoire de la réserve pour Prévoyance.ne, qui n'est désormais plus nécessaire. De plus, la réserve de politique budgétaire a dépassé le million.

Permettez-moi, à titre personnel, de répéter les mêmes mots que j'avais déjà exprimés lors de la discussion du budget 2019: "même des amateurs en économie politique comme nous devraient comprendre que des surplus récurrents et excessifs de la gestion publique n'ont pas que des effets positifs, puisqu'ils gèlent à la banque des fonds qui, s'ils étaient investis et/ou remis dans le circuit économique, avantageraient tout le monde".

Cela dit, on peut convenir d'attendre quelques mois pour avoir les dernières certitudes sur les effets des réformes fiscales et de la péréquation intercommunale, pour ensuite débattre sérieusement du budget et de la fiscalité communale en 2020 et, en clair et concrètement, d'une baisse de l'impôt communal.

À propos de péréquation et solidarité intercommunale, nos pensées vont aussi à la commune de Val-de-Ruz touchée douloureusement par des intempéries qui ont fait des victimes et d'importants dégâts aux infrastructures.

Nous nous permettons alors d'inviter le Conseil communal à considérer de délibérer avec une partie du bénéfice de nos comptes 2018 une contribution de solidarité au nom de tous les habitants de Saint-Blaise à la commune de Val-de-Ruz.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier le porte-parole de la commission financière et de gestion ainsi que les rapporteurs des groupes pour leurs prises de position à propos des comptes 2018.

Mes remerciements vont également à l'administration communale, à ses employés, pour les efforts qu'ils font depuis des années afin de réduire les coûts.

Effectivement, c'est une grande satisfaction pour le Conseil communal de présenter depuis 5 ans maintenant, des bénéfices en hausse. Des bénéfices en hausse, cette année est un peu spéciale, nous espérons que cela se reproduira, avec des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, en augmentation de CHF 808'000.00 par rapport à ce qui était prévu par le Service des contributions.

À ce jour, je suis incapable de vous dire si cela sera une contribution unique ou une contribution pérenne. J'espère pouvoir le connaître prochainement afin d'établir le budget qui, au niveau des recettes fiscales, correspondra davantage à la réalité que ces comptes-là.

Pour répondre à quelques questions, effectivement nous sommes quelque peu soucieux sur le financement futur de nos investissements, ce qui a été relevé par les groupes. Avec un endettement en hausse sur le collège de Vigner, qui augmentera encore puisque nous allons devoir emprunter un

nouveau montant d'environ CHF 10'000'000.00, cela veut dire que notre dette va exploser ce qui fera que nous devons autofinancer nos investissements à hauteur de 110 voire 120%.

Pour rassurer un groupe qui a signalé que nous devons prendre contact avec les Services de l'Etat, cela a été fait. J'ai eu contact avec M. Laurent Kurt, pour lui parler de la problématique d'un financement d'un collège, qui pèse sur nos investissements et j'ai rencontré de sa part une certaine ouverture. Il ne nous reste « plus » qu'à contacter le Service des communes pour voir si l'on n'arrive pas à traiter de manière différente cet investissement-là du collège de Vigner.

Essoufflement ? Non, je ne crois pas que le Conseil communal s'essouffle, c'est vrai qu'il y a beaucoup de gros dossiers.

Communication à améliorer ? Oui, en effet. Nous en parlons régulièrement au Conseil communal, vous n'avez pas encore vu de résultats, mais nous sommes en train de préparer un plan de communication afin de mieux communiquer envers la population et dire ce qui se passe dans le village pour éviter les problèmes rencontrés aujourd'hui.

En ce qui concerne les contacts avec les Commissions, je dois relever l'excellent contact que le Conseil communal a avec la Commission financière et de gestion. Je crois que nous avons des contacts qui sont bons, ouverts et réguliers. Je dois dire qu'à part, ce qui est malheureux avec la Commission d'urbanisme, j'estime qu'en ce qui concerne la commission avec laquelle j'ai le plus de contact, nous avons d'excellents contacts avec la Commission financière et de gestion et vice-versa.

Concernant les entreprises que nous souhaiterions voir venir à Saint-Blaise. Nous avons rencontré pour la 2^{ème} fois, les représentants du Service de l'économie, il y a une semaine ou deux, pour parler notamment de l'aménagement local, mais également pour leur faire part aussi de notre intérêt à ce que ce Service nous amène des entreprises. Malheureusement et jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas reçu, du Service de l'économie, des propositions qui auraient pu nous permettre d'accueillir des entreprises.

La Commission de la Rive-de-l'Herbe et la Commission de l'énergie : mes deux collègues à ma droite se sont engagés à réunir ces commissions après les vacances d'été. Vous secouez la tête mais il y a un engagement du Conseil communal de réunir ces commissions. J'ai réuni, 1 fois, la commission concernant l'avenir médical de Saint-Blaise, cela s'est bien passé, il y a un intérêt certain des médecins de Saint-Blaise de participer maintenant, il ne nous reste plus qu'à dénicher des locaux pour que l'on puisse lancer l'exercice de manière un peu plus active. Actuellement, nous sommes dans la théorie et nous espérons passer dans les faits.

Projet de la Poste de fermer son office à Saint-Blaise : nous avons fait recours jusqu'à Berne, nous aurons bientôt des nouvelles et nous vous en dirons plus. Le Conseil communal s'est battu pour maintenir cet office à Saint-Blaise.

Val-de-Ruz : solidarité oui, le Conseil communal va réfléchir si un fonds devrait être créé ou un organisme privé devrait faire appel aux communes, le Conseil communal est favorable d'y répondre. Le but n'est pas de faire un don à la commune du Val-de-Ruz mais cela serait plutôt d'aider les particuliers qui sont dans le besoin. Nous le ferons dans la mesure de nos finances.

Inondations : vous savez que la commune de Saint-Blaise est dans la zone rouge, nous avons demandé à notre service technique d'aller contrôler en haut du Ruau s'il n'y avait pas des obstructions. Il y avait juste un tronc qui sera enlevé par la voirie ces jours prochains. L'entretien du Ruau est à la charge complète de l'Etat. Il grandit et nous ne sommes pas à l'abri, à Saint-Blaise, de possibles inondations.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole et la prise en considération n'étant pas combattue, le **Président** ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

• **Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 – 21)**

La parole n'est pas demandée.

• **Annexes au rapport du Conseil communal (p. 22 – 36)**

M. Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 23 : qui concerne la consommation d'eau par habitants ainsi que la masse de déchets par habitant ne cesse d'augmenter année après année. Je voudrais savoir si le Conseil communal prévoit des mesures pour faire inverser cette tendance ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous constatons qu'il y a eu une augmentation depuis 2016, elle provient surtout de l'installation des mini-déchetteries de la gare BLS et du Pré-Brenier.

Nous sommes dépendants du nombre d'habitants dans le village. Le nombre d'habitants diminue quelque peu mais le nombre de ménages augmente. La moyenne fluctue si bien que nous avons une légère augmentation globale de 0.2% des déchets.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous pouvons adhérer à ce qui a été dit, en effet, lorsque le nombre de ménages augmente, nous pouvons également considérer que la consommation d'eau augmente.

Le climat étant ce qu'il est, certains ont une volonté lorsque leur gazon devient un peu plus brun de l'entretenir. C'est une consommation qui sera pérenne au vu des températures et des conséquences écologiques.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour l'eau, concernant la fontaine du Millénaire, quand nous n'arrivons plus à pomper l'eau dans le sable parce qu'il y a trop de boue, nous tirons l'eau sur le réseau. C'est aussi ce qui explique une partie de l'augmentation du volume d'eau.

• Rapport de l'organe de révision (p. 35 – 39)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de bilan condensés (p. 40 – 41)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de résultats sur trois niveaux par nature (p. 42 – 44)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 44 – 47)

La parole n'est pas demandée.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Point de situation financier du chantier des collèges de Vigner : quel est le coût estimé, aujourd'hui, à l'achèvement par rapport au budget voté ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le chantier avance selon le projet. Depuis décembre 2018, un élément a cependant perturbé la planification du chantier : comme vous le savez déjà, des malfaçons ont été constatées dans certains caissons de ventilation des trois nouveaux bâtiments A, B et C.

Ces malfaçons ont mobilisé tous les acteurs pour trouver une solution faisable et qui soit équivalente à la construction commandée, des points de vue technique et de durabilité, tout en assurant la prise en charge des travaux par les assurances des entreprises. Ce processus de recherche de solution est maintenant terminé, et la phase de réparation des caissons est en cours.

Ce fait a entraîné un décalage du planning (c'est-à-dire un retard d'environ 3 mois !), car certains travaux de second œuvre ont dû être stoppés dans l'attente de la réparation des caissons.

Le déménagement des élèves du Vigner existant dans les nouveaux bâtiments aura donc lieu à Pâques 2020 au lieu de fin 2019.

Par ailleurs, nous avons lancé ces derniers mois les appels d'offres pour les aménagements extérieurs autour des nouveaux bâtiments A, B et C, ainsi que pour la rénovation complète du collège de Vigner existant.

Il s'agit de plus d'une vingtaine de lots. Un peu moins de la moitié des offres sont déjà rentrées, et nous procédons actuellement à leur évaluation : contrôle, séances de clarification, évaluation selon les critères fixés, proposition d'adjudication. La quasi-totalité des offres seront rentrées à mi-juillet.

À ce stade, la situation financière est toujours positive : le coût final probable est inférieur au crédit alloué. Une situation incluant les offres rentrées pour l'assainissement de Vigner existant pourra être faite d'ici à début août.

• Tableau des flux de trésorerie (p. 47 – 48)

La parole n'est pas demandée.

• Annexe aux comptes (p. 49 – 59)

La parole n'est pas demandée.

• Contrôle des crédits (p. 60 – 62)

La parole n'est pas demandée.

• Indicateurs financiers (p. 63 – 64)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de bilan détaillés (p. 65 – 77)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de résultats détaillés (p. 78 – 158)

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Sur la partie « Formation professionnelle initiale 23000 » au point 36370.00

« Subvention aux personnes physiques » page 100, on peut lire que la commune subventionne des élèves de Saint-Blaise inscrits auprès de l'Académie de Meuron (l'école d'arts visuels de Neuchâtel) à hauteur de CHF 2'250.00 par élève et par semestre.

Je souhaiterais en savoir un peu plus sur les critères nécessaires pour obtenir cette subvention et/ou si elle est attribuée d'office à chaque candidat-e qui s'inscrit dans cette école.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous finançons donc l'écolage de ces élèves et il n'y a pas de critères. Du moment que ces élèves sont inscrits, la commune accepte de financer l'écolage.

M. Lorenzo Zago (ENT)

P. 103, Culture, sports, loisirs et égalises.

Il y a dans le village un certain nombre de boîtes à livres : est-ce le fait de la commune ou coordonné avec elle ?

M. Julien Noyer (CC)

C'est le fait de l'Association des parents d'élève de Saint-Blaise. La commune ne participe pas financièrement à cela.

J'en profite pour vous dire que, dès la rentrée 2019, la commune va participer à des boîtes à livres sur 4 roues par l'adhésion au Bibliobus. Les concitoyens/concitoyennes de Saint-Blaise pourront adhérer au Bibliobus, et cela, gratuitement. Il s'arrêtera 2 fois par mois sur la commune, le mardi après-midi et le mercredi. Toutes ces informations feront l'objet d'une communication tant via les écoles que via la commune par le Bulcom et site internet.

M. Marc Renaud (PS)

Une question concernant le radeau, est-ce que la date du retour du radeau est annoncée ?

M. Julien Noyer(CC)

Le radeau a dû faire l'objet de rénovations suite à la tempête qu'il y avait eu ce printemps. Il a dû être réparé et cela est maintenant chose faite. Il sera remis à sa place la semaine prochaine. Nous avons profité de l'excellente collaboration que nous avons avec la société de sauvetage qui va le remettre à l'eau, avec l'aide des plongeurs pour l'amarrer, et cela, gratuitement.

M. Marc Renaud (PS)

Santé, P. 114, point 43300

Nous avons constaté que certaines communes voisines font un soutien à l'orthodontie et nous aurions voulu savoir si Saint-Blaise envisage de faire également une offre de prestation ?

M. Claude Guinand (CC)

Il n'est pas prévu que la commune subventionne l'orthodontie. Nous finançons le dépistage dentaire à l'école mais pour l'orthodontie, cela fait partie des charges des parents. D'ailleurs, certaines assurances prennent cela en charge.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Sécurité sociale, P. 115 :

Est-ce que la commune prévoit ou participe avec d'autres institutions à un plan canicule pour les personnes seules ?

Le cas échéant, quelle sont les mesures prises ?

M. Julien Noyer (CC)

La commune a fait une communication aux personnes de plus de 70 ans pour rappeler les bonnes recommandations à prendre lorsque nous sommes en temps caniculaire. Cette communication a été faite cette semaine, il semblerait qu'il y eu un petit couac dans le publipostage et que certaines personnes l'aient reçue plus d'une fois.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Est-ce qu'il y a des contrôles qui peuvent être fait ? Je peux considérer qu'il y a un certain nombre de personnes vivants seules, est-ce que la liste effectuée par le Contrôle des habitants pourrait faire l'objet de visite informelle dans des cas très précis ?

M. Julien Noyer (CC)

La difficulté d'identifier ces cas-là et ces personnes-là ferait que le travail pour l'administration serait simplement trop conséquent.

M. Laurent Crelier (PLR)

*Trafic p. 126 – 31510.02
Une question en trois parties :*

Nous l'avons certainement tous constaté, toutes les 4 à 6 semaines, l'éclairage public reste allumé depuis tôt le matin jusqu'en fin de journée ceci afin que l'on puisse faire le contrôle des ampoules défectueuses. Ne serait-il pas temps de sectoriser le village pour cet allumage par exemple NE, NO, ou encore SE, SO afin de rationaliser la consommation inutile à cette occasion ?

La deuxième partie de ma question concerne l'allumage du même éclairage public de nuit. A l'ère où plusieurs communes du canton se préparent à mettre en place l'extinction de l'éclairage public durant toute ou une partie de la nuit, la commune de Saint-Blaise a-t-elle l'intention de suivre le pas ?

La troisième partie de ma question concerne les vitrines commerciales et autres enseignes lumineuses qui doivent, indépendamment de l'éclairage public, être éteintes lors des heures sombres. Cela ne fera pas économiser de l'argent à la commune, mais contribuera à éviter la pollution lumineuse et rapprochera la commune de Saint-Blaise d'une cité de l'énergie promise et attendue.

M. Caryl Beljean (CC)

L'éclairage public est fait pour qu'il soit, soit allumé, soit éteint. Nous avons mandaté l'entreprise qui gère l'éclairage public de manière à assouplir quelque peu cet état de fait afin que l'ensemble du village ne soit pas complètement allumé. Il faut savoir que sur l'ensemble des 4 ans, nous entretenons l'ensemble de l'éclairage public.

Pour savoir si nous allons éteindre le village ou pas, oui, nous avons mandaté la même entreprise de manière à ce que l'on puisse avoir les modalités d'extinction pour savoir quels seraient les coûts. Nous devons savoir comment gérer cela, vérifier la consommation, mettre une minuterie, éventuellement réduire l'intensité lumineuse.

Par contre, oui, c'est notre volonté d'essayer d'éteindre l'ensemble du village sachant que les l'éclairage des passages piétons est quelque chose de spécifique puisqu'il est branché sur les candélabres de l'éclairage public.

Nous pouvons vous annoncer la pose d'une minuterie pour l'extinction de l'éclairage du temple. Il existe plusieurs inconnues sur les heures d'éclairage, mais cela est en chemin.

Pour les commerces du village, dans la mesure où nous déciderons d'éteindre l'éclairage public, nous écrirons aux commerçants afin qu'ils jouent le jeu également.

M. Claude Guinand (CC)

Naturellement, nous impliquerons les commissions pour une décision unanime de celles-ci.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 160 – 167)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 168 – 175)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène
Compte de l'exercice 2018**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2018**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoises : Guichet social régional de l'EdL – Comptes de l'exercice 2018**

La parole n'est pas demandée.

La suite du fascicule des comptes 2018 ne suscitant plus de remarques, le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2018 est accepté à l'unanimité

10. Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel ; rapport à l'appui

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

Suite au départ de la cheffe de l'office de Cressier, la ville de Neuchâtel a été d'accord de palier momentanément à cette absence et l'arrondissement d'Hauterive a augmenté sa propre dotation.

Malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de trouver un collaborateur formé, la seule option étant le regroupement des offices en ville de Neuchâtel. Neuchâtel, Cressier, Hauterive et Enges l'ont déjà accepté. Les mariages pourront toujours se tenir à la salle de justice. Les personnes qui utiliseront les services de cet office devront se rendre à Neuchâtel ou passeront par le guichet unique.

Ce regroupement entraîne une augmentation des coûts de CHF 4'100.00, mais avec une situation plus confortable pour répondre aux besoins de la population notamment au niveau des délais de traitement et pour améliorer la qualité des prestations délivrées. La pérennité de cette prestation est ainsi assurée. Les questions d'archivage sont notamment déjà prévues par la ville de Neuchâtel. Le Conseil communal explique que l'administration communale sera à disposition des citoyen-ne-s « déconnectés informatiquement ».

La Commission financière et de gestion à l'unanimité recommande l'acceptation de la demande de crédit telle que présentée par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

Mme Shirley Hofmann Rossel

Notre groupe a examiné le rapport sur les regroupements des arrondissements d'état civil lundi soir. Pour un coût modeste, notre commune serait gagnante avec une amélioration des techniques de stockage des données, et des procédures simplifiées.

Nous saluons la collaboration intercommunale qui été fournie pour la réalisation de ce projet et l'accepterons à l'unanimité.

M. Charles Constantin (PLR)

Contactez l'office d'Etat civil et lui demandez un acte d'état civil (naissance, reconnaissance, décès ou mariage), un certificat individuel d'état civil, un certificat de famille, un certificat relatif à l'état de famille enregistré, un acte d'origine, une reconnaissance d'enfant, un certificat de capacité matrimoniale, une déclaration concernant le nom, une déclaration de reconnaissance d'un enfant sont des actes tout naturels, mais relativement peu fréquents dans une existence.

Les demandes énoncées se font dans des offices d'état civil qui se trouvent eux-mêmes dans des arrondissements d'état civil. Il y en a 7 dans tout le canton, dont 2 entre Saint-Blaise et le Landeron, alors que cette région regroupe 11% de la population neuchâteloise.

Dès lors, le regroupement des arrondissements de Neuchâtel, Hauterive et Cressier fait pleinement sens et s'inscrit dans le trend des fusions et des processus de rationalisation.

Saint Blaise est la dernière commune de l'Entre-deux-Lacs à prendre la décision de cette fusion d'arrondissements d'état civil. Mettre les pieds contre le mur reviendrait à recruter une personne pour une occupation à temps partiel à 40%, à assurer sa formation et organiser ses remplacements.

Le groupe PLR regrette le fatalisme du Conseil communal lorsqu'il reconnaît, je cite : « Le regroupement des trois arrondissements ne permettra pas de dégager des économies pour les communes puisque le nombre d'EPT minimal est fonction du nombre de dossiers à traiter et celui-ci ne diminuera bien entendu pas. De plus, les synergies qui pourraient être mises en place ne seraient pas suffisantes pour effectuer des économies ». En considérant les deux tableaux de la page 8, le groupe PLR constate que cette fusion devrait coûter CHF 4'100.00 de plus à Saint-Blaise, alors que des économies auraient été raisonnablement attendues.

Le groupe PLR demande au Conseil communal de suivre l'évolution des coûts du dossier « Arrondissement d'état civil de Neuchâtel ». La digitalisation en marche doit aussi se traduire par une maîtrise voire une réduction des coûts. À l'instar de la Commission financière et de gestion, le groupe PLR demande à l'administration communale, dans les dossiers de l'état civil, de continuer à soutenir activement les citoyens saintblaisois plus âgés, à mobilité réduite et déconnectés informatiquement.

Le groupe PLR accepte à l'unanimité le regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte également cette réorganisation de l'état civil.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Demande de l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole à la commission financière.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par Mr Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 et 17 juin 2019, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que de 4 des 5 membres du Conseil communal à la première séance et de tous ses membres à la seconde, de l'administrateur et de l'administrateur adjoint.

La Commission financière et de gestion est favorable à la tenue d'un tel sondage, mais sa réalisation doit aussi permettre la possibilité d'exprimer un périmètre différent pour cette éventuelle fusion, notamment dans le cadre d'un périmètre urbain (rapprochement avec Neuchâtel), comme ça l'est mentionné dans le rapport. Elle est par ailleurs d'avis que le sondage doit être identique dans les 4 communes concernées, impliquant que la Commission de fusion de Saint-Blaise négocie cette demande avec les 3 autres communes. Le même questionnaire doit donc être réalisé à la même période, selon les mêmes conditions.

La Commission financière de gestion, à l'unanimité, recommande l'acceptation de l'arrêté et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission de Fusion sur le point qui nous intéresse. Plutôt que de le paraphraser ou d'en faire lecture, je vais vous apporter quelques éclaircissements sur les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission et pourquoi ce document à ce moment.

Comme vous le savez, la ComFus a relancé la machine en 2018 et a depuis surfé sur une vague positive conjointement avec les autres ComFus du périmètre géographique dit de la « Paroisse politique + ». Au fil des discussions, il s'est avéré que le contexte est favorable dans toutes les communes concernées, pour diverses raisons propres à chacun. Toutefois, le message est clair, le rassemblement de ces villages est possible !

Du côté de Saint-Blaise, peut-être le lieu le plus sensible au vu de l'historique récent, les discussions ont été ouvertes, franches, transparentes et honnêtes. Chaque commissaire a pu exposer sa vision du projet ce qui a permis de dégager un consensus général allant dans la direction d'une possible fusion.

Fusion oui, mais pas sabre au clair ni au pas de charge. Il a été décidé d'y aller par étape, en coordination avec les autres communes, pour être sûr de procéder de la manière la plus adéquate possible. Objectif : rassembler le maximum de personnes et d'entités sous cette bannière. Rapidement, il s'est avéré qu'une des phases clés est la consultation de la population sur le sujet.

Ce soir, notre autorité a la chance de se trouver à un moment clé de ce grand processus. La Commission est alignée, les autres communes nous attendent les bras ouverts et la population, j'en suis certain, ne demande qu'à avoir voix au chapitre. Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

cet objet n'est pas un vote pour une « Fusion F », gravé dans le marbre, sans possibilité de changer les choses. Non, ce soir, vous montrez votre soutien à vos camarades de partis, membre de la ComFus, pour que ceux-ci puissent aller porter nos idées et les intérêts de notre commune de St-Blaise. Nous irons d'abord discuter avec les autres ComFus, afin de déterminer le contenu du questionnaire qui sera envoyé aux citoyens et les détails du processus. Puis, si cela est concluant et uniquement dans ce cas, j'insiste sur ce point, nous irons au-devant de la population.

Si vous êtes pour une fusion, nous vous invitons à soutenir cet arrêté. Si vous êtes pour un sondage populaire, nous vous invitons à soutenir cet arrêté. Si vous êtes sceptiques, nous vous invitons à vous faire entendre, ici ou par l'intermédiaire de vos commissaires, et à amender et soutenir cet arrêté. Votre voix et votre courage nous permettront de passer à la prochaine étape et à garder notre avenir entre nos mains.

Aucun autre membre souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Jean-Claude Musy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En date du 24 juin 2019, le groupe PLR s'est penché sur ce rapport du Conseil communal.

Après les échecs successifs des tentatives de fusions à 8, puis 7 et finalement 6 communes, le groupe est d'avis qu'un sondage est probablement une approche prudente permettant d'éviter un nouvel échec.

Le groupe aurait éventuellement vu d'un bon œil une question au sujet du périmètre géographique.

Néanmoins, le groupe PLR approuve par la grande majorité des membres présents l'arrêté proposé.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La discussion au sein du groupe a été nourrie sur ce sujet. Une majorité du groupe est en faveur d'un processus de fusion, consciente des limites du système actuel et de l'urgence pour certaines communes voisines. Les membres du groupe voient en ce sondage une opportunité de remettre en route le projet de fusion au sein de la population et sont convaincus de la nécessité d'adopter une démarche synchronisée et uniformisée avec les communes voisines. Donc, à priori, plutôt oui pour une fusion et, oui et non, sur le périmètre proposé. Ce serait le résultat du sondage s'il était fait aujourd'hui auprès des membres du groupe.

Mais ce qui a alimenté la discussion, c'est d'une part le timing, faut-il vraiment repartir maintenant? N'est-ce pas ce que l'envoi de ce questionnaire indique comme message, même implicitement? D'autre part le contenu du questionnaire, ou plutôt son absence de contenu à fait l'objet de débat. Que fera-t-on de ces réponses si réductrices et partiales?

Si la réponse est oui, elle n'apporte aucun élément qui permettra de garantir qu'une fois le projet élaboré la réponse reste positive.

Si la réponse est non, alors on fait quoi ? On arrête tout et on continue comme maintenant, sans apporter de réponses aux difficultés avérées de gérer la complexité croissante des dossiers avec un système de milice, qui plus est difficile à recruter. Plusieurs membres du groupe sont d'avis que ce questionnaire devrait être plus développé de manière à pouvoir recueillir des informations sur les attentes de la population pour pouvoir ensuite proposer un projet de société qui y répond et se donner des chances que la fusion, une fois soumise au vote soit acceptée. Si l'on en croit nos représentants dans la commission de fusion, le projet soumis aujourd'hui ne correspond que partiellement aux propositions exprimées par ceux de Saint-Blaise. C'est donc de mauvaise augure pour développer un projet commun. Pour donner un signe fort et ne pas s'engouffrer dans un processus mal emmanché

certains membres voteront contre l'arrêté relatif aux questionnaires, à ne pas interpréter comme un vote contre une fusion. D'autres voteront en faveur du questionnaire pour donner un signal conciliant aux communes partenaires.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente soutient également ce sondage et pense que l'arrêté peut convenir mais rejoint la conclusion de la Commission financière et de gestion concernant l'extension des périmètres de fusion, notamment pour une éventuelle fusion urbaine avec la ville de Neuchâtel.

Aucun autre membre souhaitant s'exprimer, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 22 voix, 3 avis contraires et 2 abstentions.

12. Passage de la Commission de révision du PAL de la compétence du Conseil communal à celle du Conseil général

Supprimé

13. Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le syndicat intercommunal s'est réuni le 28 mars dernier à Corcelles pour sa séance annuelle et a discuté de la gestion 2018 et des objectifs 2019.

Avec en moyenne une manifestation toutes les 1 semaines et demie durant l'année, les patinoires sont bien utilisées, même en basse saison. Citons par exemple la remise des diplômes du Lycée Jean-Piaget, le salon de l'immobilier Neuchâtelois ou encore la soirée disco du nouvel an. Cette année, les patinoires du littoral ont également accueilli les championnats du monde junior de patinage synchronisé.

Les écoles apprécient toujours autant les installations, avec plus de 6'000 entrées d'élèves. Quant aux entrées classiques, une légère augmentation d'entrées syndicat a été constatée en 2018, pour un total de 9313 entrées.

Pour ce qui est de la gestion, le budget a été respecté, et ce, malgré quelques dépenses imprévues. De grandes améliorations ont eu lieu dans le domaine de l'énergie, grâce au remplacement progressif de l'éclairage par du LED ainsi que de l'optimisation de la récupération de chaleur. La société immobilière des patinoires a également procédé à plusieurs rénovations, très appréciées par les utilisateurs.

De manière globale, la fréquentation est élevée, la gestion des ressources optimales et les investissements pertinents. L'avenir des patinoires du littoral se profile bien.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Si j'avais sorti ma trompette pour vous jouer un petit air de jazz, ou mes claquettes pour faire un petit numéro, cela vous aurait certainement marqué les esprits d'une manière ou d'une autre. Rassurez-vous, je ne le ferai pas ce soir. Mais « marquer les esprits » est le mot d'ordre de ce rapport et c'est ce que réalise le Théâtre du Passage à travers sa multitude d'offres d'année en année.

En 2018, notre théâtre a marqué bien des esprits à travers une pléthore de spectacles divers comme « La ferme des animaux », « Des roses et du jasmin » avec les acteurs du Théâtre National Palestinien, « Le fric », qui a fait le plein cinq fois de suite (plus de 2'500 spectateurs au total) ou le prestigieux « Nederlands dans Theater 2 ». La musique n'a pas non plus été oubliée, avec le concert Birkin/Gainsbourg, « le Symphonique », où la chanteuse était accompagnée par l'Ensemble Symphonique de Neuchâtel. Pour cet événement exceptionnel, le Passage prêtait son concours à Médecins du Monde Suisse, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Feu la mère de Madame / Les Boulingrin a parcouru plusieurs communes de l'ouest du Littoral à la fin de l'été. 13 représentations en tout ont été données de Neuchâtel à La Grande Béroche, en passant par Corcelles-Cormondèche, Milvignes et Boudry.

Au total, 105 représentations ont été données en 2018, A noter que 39% des spectacles programmés étaient des productions suisses et, parmi elles, 9% étaient neuchâteloises ou créées en association avec des artistes neuchâtelois.

26 représentations scolaires de 16 spectacles différents ayant rassemblé 6'835 élèves et enseignants, ainsi que 35 actions de médiation (ateliers, échanges avec les artistes, interventions en classe, répétitions ouvertes) pour 2'059 élèves des classes enfantines au secondaire II.

Mais le Passage souhaite marquer les esprits de toute la population : il propose des offres spéciales aux écoles, aux aînés et aux personnes étrangères, aux chômeurs et personnes en situation de précarité (avec la Carte Culture de Caritas), et aux personnes malvoyantes ou malentendantes.

Les événements privés au théâtre ont été marqués par un prestigieux forum organisé par la banque Bonhôte, dont le point d'orgue fut une conférence de l'ancienne procureure de la Confédération et grande figure du Tribunal pénal international, Madame Carla Del Ponte.

Cependant, le Passage fait face à un problème de taille : le prix des places, bien plus élevé que dans les autres théâtres neuchâtelois ainsi que ceux des environs, tels que le TPR (La Chaux-de-Fonds), Equilibre-Nuithonie (Fribourg), Nebia (Bienne), le Théâtre Benno Besson (Yverdon-les-Bains) ou encore le Théâtre de Vidy-Lausanne, constitue un frein à l'achat pour une partie du public et se reflète dans le taux de fréquentation en baisse, qui est de 73.43% en 2018, contre 81.85% en 2017 et 89.81% en 2016.

Ce phénomène est préoccupant.

Un budget presque toujours en équilibre et des ristournes quasi systématiques aux communes membres laissent malheureusement peu de moyens à disposition pour l'affichage et la publicité, contrairement à ce que peuvent se permettre d'autres théâtres et institutions culturelles de la région ou comme c'est le cas dans d'autres villes. En effet, avec le budget du Théâtre du Passage de nouveau équilibré en 2018, notre commune a contribué à la hauteur de CHF 94'702.85 donc, CHF 29.49 par habitant et elle recevra même une petite ristourne de CHF 201.62 par rapport au budget.

La question du « goal » du budget équilibré d'année en année se pose pertinemment au Syndicat et ses communs membres. Ne faudrait-il pas faire preuve de souplesse en laissant le théâtre investir plus en publicité pour faire venir plus de spectateurs ? Cela aurait comme effet une baisse des prix, ce qui ferait revenir plus de monde en rendant accessible le théâtre et la culture à une plus large partie de la population. La peur de voir une ou plusieurs communes sortir de cette famille fragile freine les

investissements de ce genre. J'encourage le Conseil communal et le Conseil général à prendre ces effets en compte.

Je termine ce rapport par une petite liste des avantages purement financiers dont bénéficient les communes membres du Syndicat (et dont ne profitent pas les communes qui n'en font pas partie) et encourage vivement le Conseil communal à informer par tous les moyens possibles (le site internet, Bulcom, les flyers) la population de Saint-Blaise quant à ces derniers.

Tous les avantages pour les habitants des communes membres :

Le Pass nominatif et non transmissible, le Pass est vendu CHF 15.00 et offre une réduction de 10% sur l'achat de billets individuels des spectacles de la saison. Il est réservé exclusivement aux habitants des communes membres du Syndicat.

Pass'jeune à CHF 10.00 réservé aux étudiants et aux apprentis accordant un tarif unique de CHF 10.00 pour chaque spectacle de la saison. Il est réservé exclusivement aux habitants des communes membres du Syndicat. Hors syndicat : CHF 50.00.

« Abonnement de saison A » :

Des rabais progressifs entre 5 et 25% à partir de l'achat de 6 spectacles exclusivement pour les habitants des communes membres du Syndicat intercommunal du théâtre. Hors syndicat : un rabais entre 5 et 15% seulement et à partir de 12 spectacles.

« Abonnement de saison A » tarif réduit (accordé aux étudiants, aux apprentis et aux chômeurs, ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'AVS et de l'AI.) :

Des rabais progressifs entre 5 et 20% à partir de l'achat de 8 spectacles exclusivement pour les habitants des communes membres du Syndicat. Hors syndicat : un rabais entre 5 et 10% seulement et à partir de 16 spectacles.

Et n'oublions pas que la location des espaces pour des sociétés est à un tarif plus avantageux pour les communes membres du Syndicat. Hors syndicat: il n'y a pas de rabais

Et, last but not least:

Événements exclusifs à Saint-Blaise à mentionner absolument en début de saison 2019-2020: Le spectacle "Il faut le boire" les 2-3 mai 2020 dans la cave Küntzer, domaine Saint-Sébastien avec Thierry Romanens, Frank Semelet et Antonio Troilo avec dégustation après le spectacle, s'il vous plait!

Dans quel monde vivrions-nous sans la musique, la danse, sans les spectacles de théâtre pour nous faire rire, les films à regarder sur grand écran pour nous faire rêver ? Bref, sans la culture pour ouvrir nos esprits et les marquer ?

Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour faire ce rapport, nous poserons deux questions :

C'est quoi une déchetterie ?

- La déchetterie, c'est un espace clos et aménagé, un lieu de dépôt et de tri des déchets, du personnel pour vous aider à bien trier, un accès gratuit pour les particuliers des communes membres dont Saint-Blaise.
- La déchetterie n'accepte pas les ordures ménagères dont la collecte est organisée par Saint-Blaise, les cadavres d'animaux, les moteurs à explosion, les pneus, batteries et toutes les pièces d'une automobile et les plastiques qui doivent être incinérés.
- Chaque ménage reçoit ou a reçu en prêt, lors de son arrivée, la fameuse carte d'accès à la déchetterie.

Des statistiques de fréquentation ont été faites en 2018 :

Par temps de pluie, la fréquentation moyenne s'élève à 232 et les pics hebdomadaires sont le samedi (304) et le mardi (298).

Par beau temps, la fréquentation monte à 293, et les pics hebdomadaires sont toujours le samedi et le mardi, mais dans un ordre inverse (mardi 340) et (samedi 335).

À rappeler que la déchetterie est fermée le lundi.

Le samedi matin, par beau et par mauvais temps, les créneaux les plus favorables sont entre 8h00 et 9h00 ainsi qu'entre 12h00 et 13h00.

Les charges à répartir sur la commune se montent à CHF 511'358.00, soit 45'342 en dessous du budget. Pour la commune de Saint-Blaise, si on tient compte de la TVA, un montant de CHF 83'794.00 est facturé, soit CHF 26.10 par habitant

Depuis qu'ils ont leur carte d'accès, les utilisateurs de la déchetterie auront remarqué que cette dernière a fait peau neuve. Le crédit de transformation se montait à CHF 886'000.00. Or la facture finale se montera à CHF 1'384'000.00, soit un dépassement de 56%. Les causes principales sont : une casse de conduite eaux usées pour CHF 110'000.00, le recours à la déchetterie Plaines Roches pendant les travaux pour CHF 102'000.00, des frais relatifs aux cartes déchetterie de CHF 35'000.00, des taxes d'équipement de CHF 22'500.00, des installations électriques pour CHF 21'600.00 et de nouveaux travaux à entreprendre pour CHF 76'000.00. Selon l'exécutif du syndicat, le prix par habitant augmentera le prix par habitant de 0.75 centimes. L'acceptation de la demande de crédit complémentaire de CHF 498'000.00 a été âprement discutée. Dans le rapport de demande de crédit complémentaire, le comité de direction a écrit, je cite : « Nous gardons en mémoire que pour des projets futurs, nous nous entourerons de professionnels afin de mieux nous guider avant et pendant les travaux ». OUF ! Nous voilà rassurés !!!!

C'est quoi une station d'épuration ?

Une station d'épuration rassemble une succession de procédés qui permettent, petit à petit, de purifier l'eau. On distingue trois opérations principales dans le traitement de l'eau :

- *Le pré traitement et le traitement primaire qui comprend le dégrillage, le dessablage, le déshuilage et la décantation primaire où la boue est récupérée au fond du bassin.*
- *Le traitement secondaire se fait le plus souvent de manière « biologique », mais une voie « physico-chimique » peut la remplacer ou s'y ajouter.*
- *Le traitement des boues s'effectue parallèlement aux traitements de l'eau.*

En 2018, les charges à répartir sur les communes se montent à CHF 2'519'886.00, soit CHF 34'434.00 en dessous du budget. Si on ajoute la TVA, ça représente CHF 461'965.68 pour Saint-Blaise ou si vous préférez CHF 143.00 par saintblaisois.

Pour votre information, sachez encore que CHF 35'000.00 seront investis dans le remplacement de 3 pompes de refoulement à Saint-Blaise.

Dans vos rencontres informelles et formelles, en tant que membre de l'Autorité saintblaisoise vous pouvez donc confier que l'épuration des eaux et le traitement des déchets à Cornaux coûte CHF 169.10 par année par saintblaisois. Si vous voulez être encore plus précis et donner des chiffres sur les volumes de bois, carton, papier, ferraille, inertes, pet, verre, organiques, piles, petits appareils et appareils électroniques, vous pouvez obtenir des statistiques auprès des commissaires : Paola Attinger, Sébastien Marti, Véronique Loosli et moi-même. Tapez <http://www.chatellenie-de-thielle.ch>, il y a plein d'informations pratiques.

Mme Natalia Orsetti (PS)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,
Pour un petit rappel :

Dès la rentrée d'août 2012 et en conformité avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), le canton de Neuchâtel a réformé son système scolaire en régionalisant et en regroupant tous les degrés de l'école obligatoire par cercle scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, tous les élèves de la scolarité obligatoire en Suisse romande étudient à partir des objectifs définis dans le plan d'études romand (PER).

L'éorén est une école régionale multisites, se compose de cinq centres scolaires. Elle accueille les enfants de l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1^{ère} à la 11^{ème} année selon HarmoS.

L'éorén est un Syndicat intercommunal composé des 12 communes suivantes :

Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignièrès, Enges, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Valangin.

Le règlement du Syndicat institue:

- Un Conseil intercommunal composé de 26 membres désignés par les communes du Syndicat et élus pour quatre ans. Le Conseil intercommunal est l'autorité législative.
- Un Comité scolaire constitué de 5 membres élus pour quatre ans par le Conseil intercommunal, et proposés par les autorités communales.
- Un Comité de direction représenté par le directeur de chaque centre scolaire.

La gestion des finances par le comité scolaire est régie par les grands principes, soit : légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, gestion axée sur les résultats. Le Conseil intercommunal est très attentif à cela.

Le plan financier et des tâches a été établi pour la période 2018 à 2020 et présenté au Conseil intercommunal le 13 décembre 2017.

Lors de la séance du 27 mars 2019, le comité scolaire a été interpellé au sujet de la clé de répartition actuelle qui engendre de grandes disparités au niveau des charges scolaires communales. La révision des règlements est prévue dans la prochaine année scolaire.

Les investissements qui ont été votés lors de la séance du 24.10.18 sont :

- Équipement informatique cinq centres
- Équipement mobilier scolaire
- Équipement collège Terreaux-Est
- Équipement collège de Vigner

Le Président remercie les membres qui s'investissent dans les syndicats ainsi que pour les rapports détaillés effectués.

14. Communications du Conseil communal

M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'électrification des pontons 100 à 300, dont vous avez validé le crédit au printemps, sont en cours. Des éventuelles coupures d'électricité qu'ils pourraient y avoir par la conséquence de ces travaux seront communiquées aux différents utilisateurs.

La Commission des ports et rives est actuellement en train de se penser sur un gros rapport qui permettra de régler les multitudes de petits points qui peuvent causer des problèmes autour des ports et rives. Le Conseil communal se réjouit de l'engouement au sein de cette commission à travailler ce rapport et nous espérons vous présenter quelque chose dans la 2^{ème} moitié de l'année ou début 2020.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour votre information, nous sommes en train d'étudier l'introduction de la GED (gestion électronique des données), nous sommes allés voir aujourd'hui, dans une commune qui exploite déjà le système, à satisfaction, pour en tirer les enseignements de cette commune.

Lors de la rencontre citoyenne, nous avons entendu des choses pas très sympas concernant notre agent de sécurité publique. Nous aimerions juste préciser que la commune d'Hauterive n'ayant plus d'ASP, le nôtre est demandé pour les aider notamment sur les parkings du port sur toutes ces périodes où les touristes sont présents. Il est également responsable de la distribution des commandements de payer ainsi que sur les chantiers pour de la surveillance.

La communauté des eaux neuchâteloises qui existe déjà, va tirer une conduite depuis Fontaine-André jusqu'au Landeron. Cela signifie qu'il y aura beaucoup de gros travaux notamment dans les développements de réservoir pour le Landeron.

Panneaux photovoltaïque de Vigner : le calepinage est fait et été adapté aux normes de sécurité et Eli10 étudie la possibilité de mettre aussi des panneaux photovoltaïques également sur l'ancien collège de Vigner.

Télé-réseau : le projet de vente est en étude. Nous avons reçu une offre ferme, il y a une offre en suspens depuis de nombreux mois et un refus pour cause de risque de concurrence. Une autre offre a été demandée récemment.

Problème de câble télé-réseau fibre optique : il s'est avéré qu'il y a des câbles qui sont enterrés à 20 cm sous le bitume, il faudra les déplacer. S'agissant de fibres optiques ayant plus de 8'000 clients, il est impossible d'effectuer une interruption du réseau, il faut donc trouver une solution pour ne pas devoir couper. Le Service des ponts et chaussées est en train de planifier les travaux car il est impératif d'enterrer plus profondément cette ligne. Ce qui va être fait.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Participation à des entités extra-communales

Nous vous informons de la nouvelle participation de la commune de Saint-Blaise dans les 3 entités extra communales suivantes :

La première entité :

Depuis plus d'une dizaine d'années, les communes, regroupées en Associations régionales, dialoguent entre elles et avec l'État, dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois, le RUN. Ce dialogue s'appuyait sur des contrats définissant un projet de territoire, ainsi que des objectifs de développement.

Notre commune fait ainsi partie de la COMUL, qui est l'une des 7 régions du RUN.

Ce modèle de collaboration évolue. L'État et les communes ont décidé, cette année de créer une nouvelle plateforme de collaboration, en regroupant nouvellement les communes selon 4 régions :

- Littoral
- Montagnes

- Val-de-Travers
- Val-de-Ruz

Vous l'avez vu dans la presse récemment, la Région Neuchâtel Littoral s'est formellement créée le 12 juin dernier, lors d'une assemblée constitutive.

Cette région regroupe les 13 communes qui vont de La Grande Béroche à Cressier. Le Landeron et Lignièrès ont renoncé à y adhérer, pour le moment. Elle regroupe la moitié des habitants du canton, soit 88'000 habitants et 55'000 emplois.

Le Comité de cette région est constitué de 5 personnes. Les représentants des communes de l'Est sont des Conseillers communaux de Cressier et de Saint-Blaise.

La COMUL continuera d'exister et de travailler au moins jusqu'à la fin de l'année, puis elle inscrira ses activités dans la nouvelle région.

La deuxième entité dans laquelle nous avons décidé de rester :

Les communes de l'Entre-deux-Lacs ont décidé de maintenir et de réorganiser leur association régionale, l'Association Région Entre-Deux-Lacs. Si la Tène a décidé de sortir de cette association, nous avons pensé qu'il était nécessaire de maintenir un lien avec ces communes de l'Est du canton, qui sont des voisins proches, qui traitent de certaines questions qui nous touchent également, et avec lesquels nous avons tissé des liens utiles et positifs lors des derniers processus de fusion.

La troisième entité que nous avons rejointe :

Le vendredi 5 avril, la Commune de Saint-Blaise a participé à l'Assemblée constituante de l'Association Avenir Pays des trois Lacs, et a décidé d'en devenir membre. Cinq cantons sont impliqués dans cette association : Berne, Soleure, Fribourg, Neuchâtel et Vaud.

L'association a pour but d'établir un équilibre entre les centres économiques et les zones rurales, pour mieux protéger cette région, considérée comme le « garde-manger » de la Suisse. Elle veut aussi être l'acteur principal des réflexions engagées au titre de la troisième correction des eaux du Jura.

Lancement de deux projets de rénovation

Nous vous informons que nous avons lancé les études en vue de la rénovation de deux immeubles emblématiques du village :

- *L'Hôtel communal, qui fait partie du patrimoine administratif, et pour lequel votre autorité a voté un crédit de rénovation en mars de cette année*
- *La maison de Vigner 3, qui fait partie du patrimoine financier de la commune, et pour laquelle une étude de faisabilité a déjà été effectuée.*

Projet Les Chauderons

Nous vous informons que le traitement des oppositions à la mise à l'enquête du projet des Chauderons (plan de quartier et modification du plan d'aménagement local) suit son cours. Les séances de conciliation avec les opposants ont lieu ces jours, et la commune pourra rendre sa décision relative aux oppositions dans les semaines à venir.

Nichoirs à hirondelles et Charte des jardins

À côté des projets à plusieurs millions que nous réalisons actuellement dans la commune, nous sommes également sensibles à des interventions moins coûteuses, mais dont l'impact est très important pour la nature en général.

C'est ainsi que, sur sollicitation du Groupe nature, nous allons investir quelques milliers de francs pour développer les nichoirs pour les hirondelles de fenêtre.

Dans un premier temps, nous installerons des nichoirs supplémentaires sur la maison de la Roue du Moulin et sur l'ancien local des pompiers. Nous envisageons également d'installer un mât à nichoirs

au Pré-Brenier. Enfin nous mettrons des nichoirs à disposition de la population, pour ceux qui souhaiteraient en installer sur leur maison.

Je vous invite à lever les yeux dans le village, car Saint-Blaise est un spot pour les hirondelles de fenêtres, et plusieurs maisons sont bien colonisées.

Nous avons également financé la brochure que vous avez reçue la semaine passée dans vos boîtes aux lettres, intitulée « Invitez la nature chez vous ! ». Cette brochure est rédigée par le Groupe Nature, avec lequel nous avons signé, l'année passée, une convention de collaboration pour l'entretien de diverses zones naturelles dans le village.

Le Président remercie le Conseil général de ses interventions.

15. Motions et propositions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

16. Interpellations et questions

Le Président annonce qu'une interpellation a été déposée par les trois représentants saintblaisois des syndicats du théâtre du passage, de l'anneau d'athlétisme et des patinoires du Littoral.

Mme Shirley Hofmann-Rossel (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les représentants saintblaisois des syndicats du théâtre du passage, de l'anneau d'athlétisme et des patinoires du Littoral, respectivement Mme Shirley Hofmann, MM. Alain Marti et Vincent Frederick Pickert, se sont rencontrés pour discuter de plusieurs pistes de valorisation.

Alors même que la population bénéficie de nombreux rabais sur des abonnements, billets et autres prestations liées à ces syndicats, elle n'en profite pas pour les raisons suivantes :

- Un manque d'intérêt de la population. Elle n'est souvent pas au courant.
- Une absence de promotion de la commune envers les habitants.
- Des lourdeurs administratives. Pour citer un exemple, le guichet des patinoires exige une attestation de domicile pour les habitants résidant dans les communs membres, décourageant probablement de nombreuses personnes à faire les démarches nécessaires.

Par cette interpellation, les représentants communaux demandent au Conseil communal de lui proposer plusieurs actions à mettre en place pour l'année 2020 afin d'aller dans le sens d'une plus grande sensibilité de la population envers ces différents avantages qu'elle dispose.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai assisté aux trois dernières séances de la Commission financière et de gestion. J'abonde dans le sens de Claude Guinand, lorsqu'il met en évidence le bon fonctionnement de ladite commission.

Vous m'aurez trouvé omniprésent ce soir. J'aimerais couper court aux rumeurs. Sachez que je ne revendique pas la paternité des rapports de la Commission financière et de gestion, car c'est Pascale Giron-Lanctuit qui en a la maternité. Or, institutionnellement, elle ne peut pas être au four et au moulin (Pascale est secrétaire du bureau du Conseil général). Si bien qu'il revient à sa camarade du Parti socialiste à la Commission financière et de gestion, Paola Attinger, de lire les rapports. Or, Paola

Attinger est en vacances, ce qui explique que j'ai eu la tâche, ce soir, de lire les rapports de la Commission financière et de gestion.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une interpellation demande une réponse du Conseil communal.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est avec plaisir que je réponds à cette interpellation.

Voici ce qui est actuellement fait pour améliorer la situation : le 11 avril, le Conseil communal a contacté M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal de la Ville de Neuchâtel et président de l'Exécutif du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral, suite à une discussion que j'avais eue avec M. Vincent Pickert, pour proposer la création d'une carte pour les habitants d'une commune membre. Cette proposition sera traitée prochainement dans le cadre du Syndicat susmentionné.

En date du 7 juin, la COMUL sport, culture et tourisme, s'est réunie pour discuter de l'allocation de financement supplémentaire attribuée par le Grand Conseil aux Syndicats, CHF 1'500'000.00. Les syndicats concernés doivent à présent se prononcer sur le mode d'attribution de ce montant au 3/5^{ème}. La communication dont bénéficie nos citoyens pourrait être améliorée.

Le Conseil communal est d'avis que même avec une communication exceptionnelle, le but ne sera pas atteint. C'est pourquoi, nous nous engageons à travailler à la facilitation de l'accès aux rabais proposés ou à d'autres formules de retour à la population, avec les représentants des syndicats intercommunaux.

En ce sens, vos réflexions sur les moyens de valorisation seront mises à jour. Nous espérons que la situation actuelle évoluera favorablement à l'horizon du début 2020, date à laquelle les financements supplémentaires seront attribués aux différents syndicats.

Le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h19.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Alain Marti

Pascale Giron-Lanctuit